1

Archives NC



AMPLIATIONS ASSEMBLÉE DE PROVINCE Commissaire déléguée 1 2 Trésorier DFI 1 **BUREAU DDDT** 1 N° 41-2020/BAPS/DDDT **PROMOSUD** AGENCE RURALE 1 ADECAL **GFA** 1 **JONC** 1

DÉLIBÉRATION modifiant la délibération modifiée n° 38-2015/BAPS/DDR du 10 mars 2015 attribuant une aide à l'achat de juvéniles d'holothuries

LE BUREAU DE L'ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE SUD

Délibérant conformément à la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la délibération n° 75-2019/APS du 19 décembre 2019 relative au budget primitif pour l'exercice 2020 de la province Sud ;

Vu la délibération modifiée n° 38-2015/BAPS/DDR du 10 mars 2015 attribuant une aide à l'achat de juvéniles d'holothuries ;

Vu l'avis de la commission du développement rural réunie le 30 janvier 2020 ;

Vu le rapport n° 39451-2019/1-ACTS/DDDT du 23 décembre 2019,

A ADOPTÉ EN SA SÉANCE PUBLIQUE DU 4 FEVRIER 2020 LES DISPOSITIONS DONT LA TENEUR SUIT :

<u>ARTICLE 1</u>: Au 3^{ème} alinéa de l'article 2 de la délibération modifiée du 10 mars 2015 susvisée, les mots : « 30 septembre 2019 » sont remplacés par les mots : « 30 septembre 2022 ».

<u>ARTICLE 2</u>: La présente délibération sera transmise à Madame la commissaire déléguée de la République et publiée au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.